

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°86-2022
Point 4.14.4.4

Point 4.14.4.4 de l'ordre du jour

Tarifs 2022-2023 et renouvellement des formations diplômantes de l'IUT Louis Pasteur proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent [...] organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Aucune augmentation de tarif n'a été demandée par la composante cette année

Le 3 mai 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2022-2023 et renouvellement des formations diplômantes de l'IUT Louis Pasteur proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

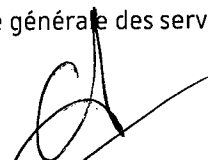
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

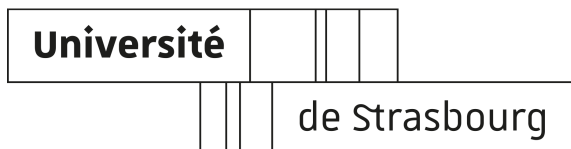
La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2022 - 2023**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : [IUT Louis Pasteur – IUT Robert Schuman](#)

Dénomination du DU : [DU PaRéO AccES](#)

Date d'approbation par le Conseil de composante : [31 mars 2022](#)

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Modifications :

Le DU AccES devient le DU PaRéO AccES dans un souci d'harmonisation de l'ensemble des formations ayant obtenu la labellisation par le ministère de l'enseignement supérieur.

Les missions professionnelles ou mobilités longues sont arrêtées au profit de l'augmentation du nombre de semaines de stage qui passe de 4 à 8 en deux périodes. Il est primordial de conserver les séquences d'immersion en entreprise qui sont riches en expérience pour les étudiants. Néanmoins, il importe de garder la promotion complète tout au long de l'année pour pallier la chute de motivation liée à l'absence durable d'étudiants et de maintenir l'effectif le plus constant possible.

Inchangés :

Les trois axes sur lesquels la formation s'appuie :

- renforcement académique,
- méthodologie,
- construction du projet d'études.

Deux parcours proposés aux étudiants : tertiaire et sciences.

Le nombre d'heures d'enseignement (592h/étudiant) et le travail autonome accompagné.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : -

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Composantes partenaires (pour co-formation) : Des enseignants de différentes composantes de l'université interviennent dans le DU PaRéO AccES. L'IUT Robert Schuman (DU Tremplin - Départements Information-Communication et Techniques de Commercialisation - @café), Faculté des Sciences sociales, UFR de Physique et Ingénierie, UFR de Mathématiques, Jardin des sciences, INSPE et Idip.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **NON**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	18	18	
Formation Continue	0	0	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement 2021/22 (809 heures x 52€)	42 044 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * Ministère, rectorat	86 000 €
Autres dépenses* Masse salariale (salaires et vacations accessoires 2021)	43 292 €		
Total des dépenses	85 336 €	Total des recettes	86 000 €
Résultat (dépenses - recettes)		664€	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Promotion 2018-2019

Effectif de départ : 16 étudiants

Effectif fin d'année : 13 étudiants

Obtention DU AccES : 10

Accès formation du supérieur : 12 soit 92.3 %

Alternance : 0

10 étudiants ont validé leur diplôme à BAC +2

Promotion 2019-2020

Effectif de départ : 13

Effectif fin d'année : 13

Obtention DU AccES : 6

Accès formation du supérieur : 12 propositions d'amission soit 92.3 %

Admission effective : 10 soit 76.9%

Alternance : 4

Aucun abandon, 2^{ème} année en cours.

Promotion 2020-2021

Effectif de départ : 28

Effectif fin d'année : 22

Obtention DU AccES : 16

Accès formation du supérieur : 21 propositions d'admission (95.4%)

Admission effective : 18 soit 81,8%

Alternance : 3

Emploi ou service civique : 3

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	22	Pas de droits spécifiques
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement 2022/23 (775 heures x 52€)	40 300 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes : Ministère - Label Paréo (4000 € pour chaque place pourvue sur Parcoursup)	88 000 €
Autres dépenses* Masse salariale (salaires et vacations accessoires 2022)	47 700 €		
Total des dépenses	88 000 €	Total des recettes	88 000 €
Résultat (dépenses - recettes)		0 €	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SC03U1	-	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Ce diplôme ouvre droit à l'affiliation à la sécurité sociale et à la Bourse CROUS.

Conseil de l'IUT du 31 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Renouvellement du DU PaRéO AccES

EXPOSE DES MOTIFS

L'université et le rectorat ont sollicité les IUT Louis Pasteur et Robert Schuman pour créer le Diplôme d'Université Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur (DU AccES), afin de proposer un dispositif de formation et de réorientation aux bacheliers technologiques de filière STMG n'ayant pas obtenu de réponses positives à leurs vœux dans l'enseignement supérieur.

Ce dispositif vise à permettre à des bacheliers de bénéficier d'une formation d'une année pour consolider et renforcer leurs connaissances et compétences académiques et méthodologiques, pour construire leur projet professionnel et pour mieux les préparer aux études supérieures. A l'issue de l'année, l'étudiant pourrait s'orienter vers des filières sélectives, type B.U.T., BTS ou toute autre formation universitaire.

Depuis sa création, ce dispositif a été élargi à l'ensemble des bacheliers, et la maquette a été modifiée afin de proposer un tronc commun et une option au choix : « secteur tertiaire » ou « sciences ».

Cette année, le DU PaRéO AccES a obtenu le Label Paréo qui assure un financement de 4.000 € par étudiant inscrit. De plus, pour répondre au cahier des charges de la labélisation, le DU figure cette année en phase principale de recrutement Parcoursup.

Le projet bénéficie de l'appui de l'IDIP, du Ministère et du Rectorat.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Il est proposé au Conseil de l'IUT de valider le renouvellement de ce DU PaRéO AccES pour l'année 2022/23.

DELIBERATION

Le Conseil de l'IUT valide à l'unanimité le renouvellement de ce DU PaRéO AccES pour l'année 2022/23.

Philippe KERN

Directeur de l'IUT
